



La rentrée scolaire 2023

Dossier de presse

Fribourg, le 18 août 2023



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD



Introduction

Lors de cette rentrée scolaire 2023/24, **48'521 (47'949)** élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise, soit 572 élèves de plus que la précédente rentrée.

On comptait 540 élèves en provenance d'Ukraine à la fin de l'année scolaire 2022/23, soit une centaine de plus qu'à la fin juin 2022.

L'école obligatoire commence le jeudi 24 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels et Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 21 août déjà. Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale) retourneront en classe, également le 24 août, à l'exception de ceux du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) dont la rentrée se réalisera le 23 août.

Ce sont 30,6 (14,6) classes qui ont été ouvertes pour répondre aux besoins des cycles 1 et 2 ainsi que 14,25 (4,5) classes supplémentaires au cycle 3. Les écoles du degré secondaire supérieur comptent quant à elles 1,5 classe en plus (dont 0,5 au Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne), soit un total de 46,35 classes. Avec les écoles spécialisées (12 classes), ce sont **58,35 nouvelles classes** qui ont été ouvertes pour assurer la présente rentrée scolaire.

Les moyennes d'élèves par classe sont toujours stables: soit 18,4 (18,6) pour l'école enfantine et 18,9 (19) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 14,3 (14) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,4 (21,1) élèves pour une classe générale et de 22,6 (23,1) élèves pour une classe pré gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu moins élevées en 2023 qu'en 2022: 482 postes mis au concours (541 en 2022) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3486,83 EPT, soit **une augmentation de 77 EPT depuis la dernière rentrée scolaire** (47 EPT en 2022).

Table des matières

Principales nouveautés de la rentrée scolaire	5
1. Scolarité obligatoire	6
1.1 Lois et règlements	6
<i>Les nouveaux calendriers scolaires 2025/26 à 2029/30</i>	6
<i>Information concernant le passage de l'école primaire au cycle d'orientation</i>	6
1.2 Nouveautés pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2023/24	6
<i>Allegro: le nouveau moyen d'enseignement de la musique pour les élèves francophones des cycles 1 et 2</i>	6
<i>Introduction des nouveaux moyens d'enseignement romands de français</i>	7
<i>Mise en œuvre du PER Education numérique</i>	7
1.3 Difficulté de recrutement des enseignant-e-s	8
<i>Mesures de soutien pour les personnes qui enseignent sans diplôme</i>	8
<i>Campagne de promotion du métier d'enseignant-e.</i>	8
1.4 Promotion pour l'apprentissage de la langue partenaire – enseignement par immersion	8
1.5 Intervention précoce Intensive (IPI) pour les jeunes enfants ayant un TSA (trouble du spectre de l'autisme)	9
1.6 Communication	9
<i>Communication entre l'école et les parents: généralisation de l'application KLAPP</i>	9
1.7 Bilan	9
<i>Utilisation des jours joker</i>	9
<i>Déploiement des TSS</i>	10
<i>Des mesures SED aux mesures SES</i>	10
2. Enseignement secondaire du deuxième degré	11
<i>Le projet Matu2027</i>	11
<i>CDIP: Reconnaissance des certificats délivrés par l'école de culture générale</i>	11
<i>Ecole de commerce: nouvelle formation axée sur les compétences</i>	11
3. Programme SAF	12
<i>Table ronde / Suite de la table ronde du 21 juin 2023</i>	12

4. Projets transversaux	13
4.1 Education numérique	13
<i>Stratégie EdNum à l'école obligatoire: priorité à la formation des enseignant-e-s et prochaines étapes</i>	13
<i>BYOD: premier bilan et nouvelles priorités</i>	13
4.2 Développement durable	14
<i>Les activités du réseau cantonal et les projets pour l'école obligatoire</i>	14
<i>Activités dans les écoles du S2</i>	15
4.3 Développement de la qualité dans les établissements scolaires de la scolarité obligatoire et du post-obligatoire	15
<i>Ecole obligatoire</i>	15
<i>Evaluation de la mise en œuvre du LP 21</i>	15
<i>Concept qualité «Gute Schulen 1H-11H Deutschfreiburg -Schulqualität gemeinsam weiterentwickeln»</i>	16
<i>Développement de projets dans les écoles francophones</i>	16
<i>Post-obligatoire</i>	17
<i>Mise en œuvre des concepts dans les écoles du post-obligatoire</i>	17
Faits et chiffres	18

Principales nouveautés de la rentrée scolaire

1. Scolarité obligatoire

1.1 Lois et règlements

Calendriers scolaires 2025/26 à 2029/30

Après consultation des communes fribourgeoises, la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) a adopté les calendriers des vacances scolaires pour les années 2025/26 à 2029/30. Les calendriers sont disponibles aux formats ics et pdf sur le site internet de l'Etat de Fribourg:

- > [Vacances scolaires](#)
- > [Comment se fabriquent les calendriers scolaires?](#)

Information concernant le passage de l'école primaire au cycle d'orientation

A partir de la rentrée scolaire 2023/24, ce n'est plus l'ensemble des élèves germanophones de 8H qui présenteront l'examen de pré-orientation, mais uniquement les élèves qui ne remplissent pas les critères d'une orientation directe, comme cela est déjà le cas dans la partie francophone du canton. Et ce, conformément à l'article 14 - Dispositions transitoires - des Directives de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS) concernant la procédure de passage de l'école primaire à l'école du cycle d'orientation.

Les parents dont les enfants participeront à la procédure de passage en 2023/24 seront informés lors des «soirées d'information sur le passage» organisées dans les cycles d'orientation au début de l'année scolaire.

De plus amples informations sont disponibles ici:

- > [Passage au cycle 3](#)
- > [Directives de la DICS concernant la procédure de passage de l'école primaire à l'école du cycle d'orientation](#)
- > [Informationsbroschüre Übertrittsverfahren Primarschule – Orientierungsschule](#)
(uniquement en allemand)

1.2 Nouveautés pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2023/24

Allegro, ça bouge!: un nouveau moyen d'enseignement de la musique pour les élèves francophones des cycles 1 et 2

Elaboré conjointement par les cantons du Valais et de Fribourg, ce nouveau moyen d'enseignement de la musique sera à disposition des enseignant-e-s et des élèves de l'école obligatoire dès la rentrée 2023/24. Rédigé par des enseignant-e-s du terrain des deux cantons, Allegro s'adresse au corps enseignant «généraliste» de l'école primaire (cycles 1 et 2). Encadrés par une équipe de pédagogues, de didacticiennes et didacticiens de la musique des deux cantons, les rédactrices et rédacteurs ont créé de nombreuses activités pour les élèves des classes de la 1H à la 8H. Ces activités sont accessibles via un portail web. Elles sont réparties en 4 périodes par année, chaque période étant accompagnée d'un dossier d'élève au format papier. Les dossiers permettent à l'élève de réaliser les exercices en lien avec la thématique de la période et de conserver une trace écrite de ses réalisations ou des chants découverts en classe.

Introduction des nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) de français

Dès cette rentrée 2023, la nouvelle collection des MER Français est introduite, pour l'ensemble des cantons romands, dans les classes de 1H et 2H ainsi que de 5H, puis le sera successivement dans les années subséquentes. Ces MER s'articulent autour de quatre types d'enseignement:

- des parcours pour développer, sur plusieurs semaines, les compétences de compréhension et de production de l'oral et de l'écrit;
- des modules pour enseigner, tout au long de l'année, systématiquement et progressivement l'entrée dans l'écrit, la lecture ou encore le fonctionnement de la langue;
- des activités ritualisées pour réinvestir et automatiser les apprentissages dans un cadre sécurisant;
- des projets à choix pour intégrer à l'enseignement du français les actions pédagogiques menées par la classe, l'école ou le canton.

Des formations sont prévues pour faciliter l'utilisation de ces nouveaux moyens par les enseignant-e-s. Elles seront données par des collègues expérimentés qui ont déjà pratiqué les activités proposées dans leurs classes.

La nouvelle collection Français propose une diversité de démarches.

Elles s'articulent autour de quatre types d'enseignement au service de la progression des apprentissages de l'ensemble des élèves:

- Parcours**
Développer, sur plusieurs semaines, les compétences de compréhension et de production de l'oral et de l'écrit.
- Activités ritualisées**
Réinvestir et automatiser régulièrement les apprentissages dans un cadre sécurisant.
- Modules**
Enseigner, tout au long de l'année, systématiquement et progressivement l'entrée dans l'écrit, la lecture ou encore le fonctionnement de la langue.
- Projets à choix**
Intégrer à l'enseignement du français les actions pédagogiques menées par la classe, l'école ou le canton.

« Enfin un moyen d'enseignement actuel pour le français! »

En Suisse romande, le français s'enseigne s'apprend se vit!

Années d'introduction: 2023 (1^{er}, 2^e, 5^e), 2024 (3^e, 6^e), 2025 (4^e, 7^e), 2026 (8^e)

Mise en œuvre du PER Education numérique

L'éducation numérique est devenue le 6^e domaine disciplinaire du plan d'études romand PER en mars 2021. Le Plan d'études en Education numérique (PER EdNum) introduit d'importantes nouveautés. De nouveaux contenus d'enseignement, la science informatique par exemple, viennent renforcer des éléments déjà présents comme l'éducation aux médias et les usages. De plus, l'EdNum développe de nouvelles manières d'enseigner les autres disciplines soutenant ainsi des innovations pédagogiques. Pour relever ces défis, l'ensemble du corps enseignant sera formé ces prochaines années. A cette rentrée 2023, près de 700 enseignant-e-s du premier cycle entameront leur formation auprès de formatrices et formateurs spécialement préparés pour cette mission. Une seconde volée de formatrices et formateurs entameront leur CAS auprès de la HEP | PH FR afin de former le corps enseignant du secondaire I à partir de 2025.

1.3 Difficulté de recrutement des enseignant-e-s au niveau primaire dans la partie germanophone du canton

Mesures de soutien pour les personnes qui enseignent sans diplôme

La situation en matière de repourvue de postes pour l'année scolaire 2023/24 est moins tendue que l'année scolaire précédente: 5 postes (entre 50 et 100%) étaient encore vacants à la mi-juin. Le nombre d'enseignant-e-s non diplômés qui peuvent être engagés pour une durée limitée d'une année est également très faible, à savoir 13 personnes au niveau primaire – 9 déjà engagées en 2022 - et 5 personnes au CO, les quatre déjà engagées en 2022. Ces personnes se voient offrir la possibilité d'entreprendre des études en cours d'emploi à la HEP | PH FR FR ou une HEP d'un autre canton, pour autant qu'elles disposent des conditions d'admission requises.

Un groupe de travail composé de représentant-e-s du secteur de formation continue de la HEP | PH FR, de directions d'école et du DOA a été mandaté pour clarifier les besoins en formation continue et proposer des mesures adéquates. Une des mesures envisagées pour faire face à la pénurie de personnel enseignant est de pouvoir engager à temps partiel des étudiants de 3^e année de la HEP | PH FR et de la HEP du canton de Berne. Dès la rentrée 2023/24, les étudiant-e-s germanophones de 3^e année seront libérés de l'enseignement à la HEP | PH FR tous les vendredis (et durant toute la journée) afin de pouvoir mener d'autres activités professionnelles ou privées à côté de leurs études. L'évaluation des expériences faites durant l'année scolaire 2022/23 avec des engagements à temps partiel d'étudiant-e-s de 3^e année à temps très réduit a été positive et saluée comme une situation où tout le monde gagne. De plus, les étudiant-e-s de la HEP | PH FR sont accompagnés et coachés. Le nombre total d'engagements à temps partiel d'étudiant-e-s de 3^e année s'élève à une quinzaine.

Campagne de promotion du métier d'enseignant-e

La DFAC, à la demande des services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande, participe avec 11 autres cantons de Suisse alémanique à une campagne d'image en ligne «Devenir enseignant-e». La campagne se déroulera pendant 2 semaines en automne 2023, en français et en allemand à Fribourg. L'objectif est de susciter, via les canaux des médias sociaux, l'intérêt des jeunes en particulier pour la profession d'enseignant-e et d'attirer leur attention sur les possibilités de formation dans le canton de Fribourg. Une répétition de la campagne est prévue au printemps 2024.

1.4 Promotion pour l'apprentissage de la langue partenaire – enseignement par immersion

Le projet pilote des classes bilingues 1H/2H à l'école francophone et alémanique de la Vignettaz à Fribourg entame sa dernière année. Lors de la rentrée scolaire 2021/22 et à la suite d'une demande des directrices de l'école primaires de la Vignettaz, la DFAC autorisait l'ouverture de deux classes bilingues en 1H/2H. Ce projet pilote d'une durée de trois ans permet à une quarantaine d'enfants francophones et alémaniques de 4 à 5 ans de bénéficier d'un enseignement dans les deux langues officielles. La très forte motivation des directrices des deux écoles de la Vignettaz, l'implication du corps enseignant et le très grand intérêt des parents confirment que cette offre est très importante pour l'école primaire francophone et alémanique de la Vignettaz. Le bilan de ces deux premières années est très positif. La suite à donner à ce projet sera déterminée durant l'automne 2023.

1.5 Intervention précoce Intensive (IPI) pour les jeunes enfants ayant un TSA (trouble du spectre de l'autisme)

Suite à divers projets pilotes développés dans plusieurs cantons suisses et au [rapport du Conseil fédéral du 17 octobre 2018](#), le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a mandaté le Service éducatif itinérant (SEI) de la Fondation Les Buissonnets pour la mise en place d'un Centre Intervention Précoce Intensive (IPI) dans le canton de Fribourg. L'offre du Centre sera présentée lors d'une conférence de presse qui se tiendra le 25 août 2023 dans les locaux du Centre à Granges-Paccot.

1.6 Communication

Communication entre l'école et les parents: généralisation de l'application KLAPP

Après un appel d'offres public, le canton a choisi l'application nommée Klapp comme solution cantonale. Très facile d'usage, elle est déjà utilisée par plus de 30 écoles du canton. Klapp se généralisera dans les écoles dès la rentrée. L'application est gratuite pour les parents.

Klapp c'est:

- › Un outil pour communiquer des éléments organisationnels et du quotidien
- › Un canal de communication avec les parents uniquement
- › Un outil de communication réfléchi (coupon-réponse, sondages, ...)

Si elle est fortement encouragée pour faciliter les échanges avec les parents, l'utilisation de Klapp par les écoles et les parents reste facultative. Dans ce contexte, les écoles doivent se conformer aux «[Directives relatives à l'utilisation d'internet et des plateformes numériques dans les écoles](#)» du 18 juillet 2022 (notamment les arts. 6 et 20). Aucune autre solution de communication numérique instantanée ne sera autorisée.

Un guide d'utilisation et de bonnes pratiques a été élaboré pour les écoles. Celles qui utilisent Klapp devront élaborer un document précisant notamment les règles d'usage à l'attention des parents.

1.7 Bilan

Utilisation des jours joker

Depuis l'année scolaire 2022/23, les parents d'élèves de l'école obligatoire disposent de 4 demi-journées supplémentaires sans école, appelées demi-journées joker. Les conditions d'utilisation sont précisées à l'article 36a du règlement de la loi scolaire. Une première évaluation a été réalisée sous la forme d'un sondage auprès des directions d'école au début du mois de juillet. Les résultats sont publiés sur la page web [Actualités de la DFAC](#).

Déploiement des TSS: état des lieux

Rappel: La DFAC dispose de 46 EPT supplémentaires pour généraliser le travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H, conformément au mandat du Grand Conseil adopté le 6 octobre 2021. 15 EPT ont été libérés en 2022, 15 autres dès le 01.01.2023 et, après adoption des budgets concernés, 16 EPT seront libérés dès le 01.01.2024.

Au 1^{er} septembre 2023, ce sont 73 TSS (53 francophones + 20 alémaniques) qui seront actifs dans les écoles de la scolarité obligatoire du canton. 50 TSS (39 francophones + 11 alémaniques) ont été engagées depuis le 2022. Les derniers engagements sont prévus entre janvier 2024 jusqu'à la rentrée scolaire 2024/25 au plus tard.

Les premiers constats:

- D'un point de vue des directions d'école et des enseignant-e-s, l'arrivée d'un-e TSS est jugée comme étant très satisfaisante et amène une réelle plus-value à l'analyse et à la prise en charge psycho-sociale d'élèves rencontrant des difficultés d'ordre comportemental, éducatif et/ou social.
- L'expertise d'une personne dotée d'une autre formation et bénéficiant d'un temps spécifiquement alloué à ces problématiques permet aux professionnel-le-s de l'enseignement d'être soutenus dans la part éducative de leur fonction, voire déchargés dans les situations les plus complexes.
- Les TSS collaborent également étroitement avec les directions d'école et les enseignant-e-s dans le développement d'action préventive.
- La répartition des EPT s'est faite en fonction des ressources déjà à disposition et des besoins des écoles. Comme ils et elles existaient déjà dans les écoles germanophones, ce sont principalement les écoles primaires francophones qui ont bénéficié de l'arrivée des TSS.
- Les mesures SES (unité mobile, classes relais, médiation scolaire et mesures internes) demeurent sollicitées à leur capacité maximale, voire au-delà pour ce qui concerne les besoins de médiation scolaire et de scolarisation en classes relais. En effet, il ressort que les TSS eux-mêmes sollicitent, via les directions d'établissement, des ressources supplémentaires et encore plus spécialisées dans certaines situations.
- Le principal défi de la mise en œuvre des TSS dans les écoles c'est la bonne coordination de leurs actions et de celles des professionnel-le-s qui œuvrent pour les élèves dans le cadre scolaire.

Des «mesures SED» aux «mesures SES»

En cas de problèmes avec des élèves, l'école peut faire appel à des mesures et obtenir du soutien. L'unité mobile - composée de 8 professionnels, les classes relais – 2 classes pour les cycles 1 et 2 et 3 classes pour le cycle 3 pouvant chacune accueillir 5 élèves, soit 25 élèves au total - et les mesures internes étaient jusqu'à présent connues sous l'appellation *mesures de Soutien aux Etablissements scolaires dans la prise en charge des difficultés comportementales*, soit les mesures SED. A ces mesures s'ajoutent désormais, le travail social en milieu scolaire et la médiation scolaire qui sont mieux armés pour gérer les situations complexes. Ainsi, la structure interservices des mesures SED est appelée à évoluer vers une structure appelée *Mesures de soutien éducatif et social*, soit les mesures SES. Durant cette phase transitoire, les services de l'enseignement obligatoire francophone et germanophone organisent le pilotage des mesures SES avec pour but la mise en place d'un nouvel organigramme.

2. Enseignement secondaire du deuxième degré

Le projet Matu2027

La Conférence des directrices et des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Conseil fédéral ont initié le projet «Evolution de la maturité gymnasiale» qui permettra l'introduction de nouveautés dans la formation existante. Si le nouveau règlement de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale a été adopté le 22 juin 2023, le plan d'études cadre révisé qui en découle sera mis en consultation par la CDIP à l'automne. La DFAC souhaite profiter de cette consultation pour réfléchir à l'avenir de la formation gymnasiale dans les collèges fribourgeois et définir perspectives et besoins de développement en échangeant avec les personnes directement concernées. Il s'agit de renforcer ce qui a fait ses preuves tout en intégrant les nouveautés nécessaires. Les travaux préparatoires pour le projet de développement intitulé Matu2027 ont déjà commencé. Le processus sera officiellement lancé en novembre 2023 par une manifestation d'une journée réunissant l'ensemble du corps enseignant des gymnases fribourgeois.



CDIP: Reconnaissance des certificats délivrés par l'école de culture générale

Le règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 25 octobre 2018 et le plan d'études cadre constituent les bases de la formation en école de culture générale. Un travail de révision a été réalisé en 2019 au niveau de la CDIP. Dans le canton de Fribourg, l'occasion a été saisie pour mener une réflexion approfondie sur la formation dans les écoles de culture générale (ECG). Durant les trois années menant au certificat de culture générale, la formation se spécialise toujours plus afin de renforcer le profil des trois domaines professionnels proposés dans le canton de Fribourg, à savoir la santé, le travail social et la pédagogie. Au printemps 2023, les diplômes des deux écoles de culture générale cantonales de Fribourg et de Bulle ont été reconnus par la CDIP après un examen complet de l'adaptation des réglementations cantonales et scolaires.

Ecole de commerce: nouvelle formation axée sur les compétences

La nouvelle ordonnance fédérale et le nouveau plan de formation d'employé-e de commerce CFC entrent en vigueur lors de cette rentrée scolaire. Les connaissances professionnelles sont désormais enseignées sous la forme de compétences opérationnelles. Ces dernières s'inscrivent dans les domaines suivants: «interaction dans un milieu de travail interconnecté», «coordination des processus de travail en entreprise», «gestion des relations avec les clients et les fournisseurs» et «utilisation des technologies numériques du monde du travail». L'objectif est de permettre aux élèves d'acquérir les compétences permettant de gérer les situations courantes de la vie professionnelle.

Cette nouvelle réglementation concernant le CFC n'impacte pas directement les dispositions relatives à la maturité professionnelle. Elle a toutefois une conséquence indirecte: il a été nécessaire de réduire certaines périodes consacrées à la maturité professionnelle afin de couvrir tous les nouveaux objectifs des connaissances professionnelles. Concrètement, cela signifie qu'une partie des cours de français ou d'allemand, par exemple, est intégrée à l'enseignement des compétences opérationnelles.

La structure générale des études dans les écoles de commerce à plein temps reste la même. Les élèves suivent trois ans de formation en école avant d'effectuer un stage d'une année en entreprise. Cette filière leur permet d'obtenir un CFC et une maturité professionnelle.

3. Programme Sport/Art et formation (SAF)

Le programme Sport/Art et formation permet aux élèves de suivre la formation de leur choix ainsi que la langue de leur étude, tout en pratiquant leur sport ou leur art à haut niveau. Il offre des aménagements personnalisés, aménagements qui ont été complétés l'année scolaire précédente.

Suite de la table ronde du 21 juin 2023 pour la DFAC

Une table ronde réunissant des représentant-e-s des fédérations sportives, des écoles, des parents et des services des Directions concernées se sont rencontrés pour échanger. Des témoignages de jeunes sportifs ou sportives et d'artistes ayant bénéficié du programme ont concrétisé les parcours et illustré des situations récentes. Pour la DFAC, le programme SAF est un programme souple, personnalisé et adapté. Avec les compléments apportés en 2022, il est à même de répondre à la très grande majorité des jeunes talents artistiques et sportifs du canton. L'effort de la communication des mesures prévues par le programme se poursuit.

4. Projets transversaux

4.1 Education numérique

Stratégie EdNum à l'école obligatoire : priorité à la formation des enseignant-e-s et prochaines étapes

Comme l'ont démontré récemment les progrès considérables de l'intelligence artificielle, le numérique est un réel enjeu de société. Les plans d'études germanophones et francophones ont ainsi été mis à jour pour intégrer ces défis à l'enseignement dispensé aux élèves.

La mise en œuvre de ces apprentissages nécessite un cadre matériel et organisationnel au sein des établissements scolaires, où de grandes disparités sont aujourd'hui constatées en termes d'équipement et d'infrastructure. Pour fournir ce cadre et répondre à la motion [2019-GC-139](#), le canton de Fribourg a décidé de développer une stratégie cantonale en éducation numérique pour la scolarité obligatoire ordinaire et spécialisée (Stratégie EdNum).

La Stratégie EdNum se base sur le contenu et les exigences des plans d'études en éducation numérique. Ceux-ci prennent en compte les impacts du numérique sur le développement durable, la santé et la sécurité des élèves. Elle comprend la formation du corps enseignant, les dispositifs de soutien et d'accompagnement pédagogique en éducation numérique au sein des écoles obligatoires et des institutions de pédagogie spécialisée. Elle règle la mise à disposition et le financement des équipements informatiques dans les écoles et leur support technique. Afin d'harmoniser le niveau d'équipement des établissements scolaires et éviter les risques de gaspillage, des normes de dotation par degré scolaire sont définies et des standards de qualité, de sécurité et de durabilité sont prévus. La stratégie permet ainsi de réduire les inégalités sociales entre les élèves et la fracture numérique entre les écoles du canton.

Grâce à l'éducation numérique, l'école a l'opportunité de jouer un rôle clé dans l'accompagnement des citoyens et citoyennes de demain, leur donnant les compétences nécessaires pour faire face sereinement à l'évolution technologique. Des enseignant-e-s formés sont la clé pour offrir un cadre sécurisé à l'éducation numérique et assurer que la technologie bénéficie aux apprentissages. La stratégie cantonale EdNum sera présentée au public par le biais d'une conférence de presse en septembre 2023 et transmise dans la foulée au Grand Conseil pour examen.

BYOD: premier bilan et nouvelles priorités

L'approche BYOD (les élèves apportent leur ordinateur personnel en classe) a été généralisée dans les classes de première année des écoles du S2 l'année scolaire dernière. Les premiers sondages internes montrent que la mise en œuvre s'est plutôt bien déroulée.

Infrastructure, technique et soutien: très peu de problèmes techniques, que ce soit avec l'appareil lui-même ou avec l'installation des programmes mis à disposition par le canton. Les élèves techniciens organisés par l'école et les enseignant-e-s ont été très peu sollicités. Le WLAN de l'école est globalement satisfaisant.

L'utilisation de l'ordinateur en classe: une grande partie des enseignant-e-s travaillent occasionnellement ou souvent avec l'approche BYOD. Ils et elles s'en servent essentiellement pour effectuer des recherches, écrire, s'exercer, mais aussi pour télécharger ou partager du matériel pédagogique. La plupart des élèves trouvent que BYOD fait du sens et permet d'apprendre à mieux utiliser l'ordinateur. Ils et elles estiment toutefois qu'il existe encore un certain potentiel d'amélioration dans l'utilisation des ordinateurs en classe.



*Ecole du secondaire
du 2^e degré, Fribourg*

D'ici à l'année scolaire 2025/26, toutes les classes et filières de formation des écoles secondaires utiliseront l'approche BYOD. Le projet continuera à être accompagné et évalué par l'Université de Fribourg. L'encouragement de la formation continue des enseignant-e-s reste au centre des préoccupations, afin que les formes d'enseignement numériques déploient aussi tout leur potentiel et que les développements rapides, comme dans le domaine de l'intelligence artificielle, puissent être correctement évalués et utilisés à bon escient. Des soutiens supplémentaires seront encore proposés pour compenser les différences de connaissances et de compétences qui pourraient exister entre les étudiant-e-s. Les conséquences sur la santé sont toujours présentes: la sensibilisation à l'utilisation judicieuse et consciente des appareils électroniques doit se poursuivre.

4.2 Développement durable

Les activités du réseau cantonal et les projets pour l'école obligatoire

Organiser une communauté de 8 milliards d'individus et la façonner afin que tous et toutes puissent mener une vie épanouie, aujourd'hui et à l'avenir, est un défi de taille. La DFAC est consciente de la responsabilité des écoles et de l'importance de l'éducation au développement durable. Différentes mesures telles que la création d'un réseau cantonal de coordination EDD, l'élargissement du concept « Santé à l'école » aux dimensions de la durabilité et du climat, la promotion du Réseau d'écoles²¹, la mise en œuvre de trois mesures issues du Plan climat cantonal et une offre de formation continue variée sont des priorités pour la DFAC. Ces mesures ont pour but de renforcer l'EDD dans les écoles.

Le réseau cantonal de coordination à l'EDD a été créé en mai 2022. Il est composé d'une cinquantaine de délégué-e-s des écoles obligatoires francophones et germanophones (SEnOF et DOA), des écoles secondaires (S2), des instituts de formation des enseignant-e-s (HEP et Université), du service de la santé publique et du service de l'environnement. Il concentre actuellement ses réflexions sur la question : à quoi devra ressembler l'école fribourgeoise durable en 2030?

La DFAC a mandaté le réseau cantonal de coordination pour l'élaboration d'un guide à l'attention des écoles, afin de soutenir leur développement vers l'objectif de durabilité, tout en intégrant la stratégie cantonale d'éducation numérique.

Le groupe de travail bilingue «Renforcer le climat dans les écoles» prépare depuis l'automne 2022 une offre dans le domaine du changement climatique pour les écoles. Ce projet qui trouve son origine dans le Plan climat cantonal est porté par les services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande et le service de l'environnement. Au programme: l'organisation d'une semaine climatique cantonale du 13 au 17 mai 2024. Dans ce cadre, les classes et les écoles participantes seront encouragées, à l'aide de matériel pédagogique, à développer des connaissances interdisciplinaires avec les enfants et les jeunes et à contribuer activement à un climat équilibré par le biais d'un défi. Parallèlement, une semaine d'action sera organisée pour les écoles membres du réseau Schulnetz²¹.

Activités dans les écoles du S2

Un groupe de pilotage inter-écoles a été mis en place afin de favoriser les échanges et le travail sur des thèmes communs. L'EDD n'est pas seulement un thème présent dans les différents plans d'études, elle offre aussi à l'établissement scolaire l'occasion de réfléchir à des thèmes actuels et de remettre en question les valeurs du moment. Ainsi, les écoles du post-obligatoire ont recensé et analysé les projets EDD et les structures qui les favorisent. Chaque école a ensuite défini les thèmes de développement EDD qu'elle jugeait les plus importants dans son propre contexte.

Exemples: à l'école de culture générale de Fribourg une enquête a été menée auprès des enseignant-e-s. Celle-ci a montré que l'EDD a trouvé sa place dans la grande majorité des disciplines tout comme les projets sociaux qui sont particulièrement encouragés dans l'enseignement de culture générale. Au collège de Gambach, le [groupe «climat»](#) a organisé une «semaine verte» au printemps. Des tables rondes sur des thèmes d'actualité ont également été organisées, ainsi qu'un échange de vêtements. Au collège Saint-Michel, [le groupe d'élèves Macrocosm](#), une association humanitaire et écologique, s'est engagé dans différents projets et une demi-journée pédagogique sur l'EDD a été organisée pour les enseignant-e-s. Au Collège Sainte-Croix également, différents groupes d'élèves (climat, conseil des élèves, etc.) ont été soutenus dans la réalisation de projets. Le Collège du Sud s'est fixé pour objectif de faire de l'école dans son ensemble un lieu de vie sain et durable, en ancrant les différents projets scolaires dans la durée et en assurant la participation de tous les acteurs. Ces projets sont portés chaque année scolaire.



Le projet de la CDIP visant à développer la maturité gymnasiale permettra de renforcer les thèmes transversaux et donc l'éducation au développement durable dans les collèges fribourgeois.

4.3 Développement de la qualité dans les établissements scolaires de la scolarité obligatoire et du post-obligatoire

Ecole obligatoire

Évaluation de la mise en œuvre du LP 21

La mise en œuvre du Lehrplan 21 (LP 21) est terminée. Ce moment a été marqué à l'occasion de la journée pédagogique du 1er mai 2023 qui réunit l'ensemble du corps enseignant germanophone. Sous la devise «Lehrplan 21 - live», les écoles ont ouvert leurs portes.

Des vidéos ont été réalisées avec des contributions d'élèves et d'enseignant-e-s montrant comment les objectifs centraux du LP 21 sont mis en œuvre et vécus.

Ces vidéos sont à la disposition du public intéressé sur le site web du service de l'enseignement obligatoire de langue allemande: <https://www.fr.ch/dfac/enoa>

La mise en œuvre du LP 21 sera évaluée par le DOA au cours de l'année scolaire 2023/23. Les «groupes d'enquête» sont les enseignants 1H-11H, les élèves 7H-11H, les directions d'école, l'inspection scolaire et les représentants des parents. Tous les résultats seront intégrés dans un rapport général d'évaluation qui sera disponible en décembre 2024.

Concept qualité «Gute Schulen 1H-11H Deutschfreiburg -Schulqualität gemeinsam weiterentwickeln»

Même après la fin de la mise en œuvre du LP 21, les élèves restent au centre des préoccupations. Le développement de la qualité scolaire a pour objectif de permettre des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui permettent aux élèves d'apprendre ce dont ils ont besoin pour devenir «fit for live».

Le groupe de pilotage pour le développement de la qualité dans les écoles mis en place par le DOA (représentations du DOA, de la direction des écoles PS & OS, de la PH | PH FR et du ZELF ainsi que, selon les étapes de travail, des enseignant-e-s) a commencé à élaborer un concept de qualité intitulé «Gute Schulen Deutschfreiburg 1H-11H - Schulqualität gemeinsam weiterentwickeln». Il sera à disposition des écoles à partir de l'année scolaire 2025/26. Les préoccupations suivantes sont centrales:

- › Le développement de la qualité est une tâche pour laquelle les écoles et le DOA sont conjointement responsables;
- › La participation et l'autonomie des écoles sont renforcées;
- › les directions d'école sont les partenaires clés du pilotage du travail de qualité pour leur établissements scolaires - ceci dans le cadre d'orientation élaboré en commun;
- › les enseignant-e-s participent à l'élaboration du travail de qualité.

Des avis internes et externes (p. ex.: associations professionnelles) sont régulièrement recueillis.

Développement de projets dans les écoles francophones

Les écoles primaires et secondaires du canton sont entrées dans le cadre « Maintien et développement de la qualité » depuis la rentrée 2020/21. Les premiers constats relevés par les écoles pilotes et l'équipe en charge du suivi permettent d'affirmer que chaque établissement est sur la bonne voie. Il est également souligné que la démarche proposée est suffisamment souple pour s'adapter au contexte de chaque école. Cette adaptabilité est appréciée par les directions qui peuvent ainsi répondre aux besoins spécifiques de leur équipe.

Dans la phase actuelle, l'inspection est amené à faire un pointage sur le processus dans toutes les écoles du canton. En s'intéressant surtout au chemin par lequel est passé l'établissement pour analyser ses forces ainsi que ses pistes de développement, un duo d'inspecteurs et inspectrice vient poser un regard sur les réflexions menées et les ajustements mis en place.

Dans un établissement par exemple, l'autoévaluation réalisée par l'équipe enseignante a mis en évidence le besoin de développer davantage de co-enseignement entre l'enseignant-e titulaire de la classe et l'enseignant-e spécialisé-e. Il est ainsi possible d'observer, dans cette école, de nombreux moments où deux professionnel-le-s se trouvent en classe en même temps et collaborent pour répondre aux besoins des élèves.

Au sein d'un autre établissement, où sont scolarisés de nombreux enfants allophones, les réflexions portent prioritairement sur l'enseignement du français. En effet, dans ce contexte, divers ajustements doivent être imaginés dans la manière d'enseigner afin de garantir, pour les élèves, de bonnes conditions d'apprentissage.

Les prochains semestres seront consacrés à la poursuite de ce travail d'autoévaluation.

Post-obligatoire

Mise en œuvre des concepts dans les écoles du post-obligatoire

La gestion de la qualité des écoles du post-obligatoire se poursuit. L'objectif premier est d'offrir aux étudiant-e-s un enseignement de qualité et permettre ainsi un encouragement optimal. En collaboration avec les acteurs concernés, un [concept-cadre a été développé, pour contribuer au maintien et à l'amélioration continue de la qualité](#). Des objectifs de qualité, des indicateurs et des instruments ont été formulés pour les trois niveaux : enseignement, école et système. Les écoles ont reçu le mandat de développer un concept de qualité qui leur soit propre. Ce processus est désormais terminé. Les concepts de qualité seront appliqués pour la première fois au cours de l'année scolaire 2023/24. Les éventuelles adaptations seront effectuées évaluation. Un instrument important d'accompagnement du personnel sera également introduit avec le projet cantonal ODE (conduite par objectifs, du développement et de l'évaluation du personnel). [Conduite, par Objectifs, du Développement et de l'Évaluation \(ODE\) | État de Fribourg](#)

Table des matières

Faits et chiffres	19
1. Situation de l'emploi dans l'enseignement	21
1.1 Ecole enfantine et primaire 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)	21
1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)	21
1.3 Ecoles du secondaire supérieur	21
1.4 Départs à la retraite	21
1.5 IS-Academia: une plate-forme pour faciliter l'organisation des remplacements	21
2. Evolution du nombre de classes et d'élèves	22
2.1 Ecole enfantine, Ecole primaire, Cycle d'orientation	22
2.2 Tableau récapitulatif: nombre d'élèves et de classes pour la scolarité obligatoire	23
2.3 Enseignement spécialisé	23
2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	24
2.5 Sports/Arts et Formation	25
2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton	25
3. Ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2023/24	26
3.1 Ecoles enfantines 1-2H	26
3.2 Ecoles primaires 3-8H	27
3.3 Cycles d'orientation 9-11H	28

Faits et chiffres

Introduction

Dans les effectifs que nous présentons dans ce dossier, nous distinguons les élèves physiques et les élèves «légaux». Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont **30,6** (14,6) **classes qui seront ouvertes** pour répondre aux besoins des **cycles 1 et 2** ainsi que **14,25** (4,5) classes supplémentaires au **cycle 3**. Les écoles du degré secondaire supérieur comptent 1,5 classe en plus (dont 0,5 au Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne).

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,4 (18,6) pour l'école enfantine et 18,9 (19) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 14,3 (14) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,4 (21,1) élèves pour une classe générale et de 22,6 (23,1) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu moins élevées en 2023 qu'en 2022: 482 postes mis au concours (541 en 2022) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3486,83EPT, soit une augmentation de 77 depuis la dernière rentrée scolaire (47 EPT en 2022).

1. Situation de l'emploi dans l'enseignement

1.1 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)

A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 323 postes d'enseignement (183 dans la partie francophone et 140 dans la partie alémanique) ont été mis au concours pour les classes 1H-8H dont environ le 15% à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 377 postes étaient mis au concours (176 dans la partie francophone et 201 dans la partie alémanique) dont également le 20% environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent, en particulier dans la partie germanophone pour laquelle certains postes ont dû être mis plus de 2 fois au concours.

1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

159 postes ont été mis au concours (129 dans la partie francophone et 30 dans la partie alémanique) pour environ 48 EPT pour la partie francophone, respectivement 17 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 154 avaient été mis au concours (112 dans la partie francophone et 42 dans la partie alémanique) pour 67 EPT. Des difficultés de recrutement, principalement dans les domaines des langues et de l'économie familiale ont été relevées.

1.3 Ecoles du secondaire supérieur

24 (17 l'an dernier) postes ont été mis au concours pour un total de 13,25 EPT (17,30 l'an dernier). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

1.4 Départs à la retraite

Au 31 janvier 2023, les départs annoncés pour le terme de l'année scolaire 2022/23 sont de 29 (24).

1.5 IS-Academia: une plateforme pour faciliter l'organisation des remplacements

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DFAC en juin 2019 afin de faciliter la tâche des directions d'écoles lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. Depuis août 2022, 1116 nouveaux candidats ou nouvelles candidates ont créé leur compte. Actuellement, il y a plus de 8900 personnes inscrites. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, les personnes n'ayant pas indiqué d'intérêts d'enseignement sont régulièrement enlevées de la plateforme. Les personnes inscrites sont principalement des enseignant-e-s travaillant à temps partiel, des enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite et des étudiant-e-s en formation qui seront recrutés. Depuis août 2022, sur les 645 offres de remplacement publiées, 443 ont concerné le niveau primaire soit 69% et 202 le CO. 82% des offres ont concerné la partie francophone du canton. En moyenne, une offre a fait l'objet de 4,9 candidatures.

2. Evolution du nombre de classes et d'élèves lors de la rentrée scolaire

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15 mai 2023 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

2.1 Ecole enfantine 1H-2H

Au plan cantonal, ce sont quelque **7 471** (7 272) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2023 dans les **404** (390) **classes** à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **7 747** (7 500) **élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,49** (18,64) **élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2023/24	Nombre élèves physiques 2022/23	+/-	Nombre élèves légaux 2023/24	Nombre élèves légaux 2022/23	+/-	Nombre classes 2023/24	Nombre classes 2022/23	+/-
SEnOF	5728	5574	+154	5918	5726	+192	307,5	297,0	+10,5
DOA	1743	1698	+45	1829	1774	+55	96,5	93,0	+3,5
Total	7471	7272	+199	7747	7500	+247	404,0	390,0	+14,0

Ecole primaire 3H-8H

Au plan cantonal, ce sont quelque **21 797** (21 593) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2023 dans les **1151,3** (1134,7¹) **classes** à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **23 025** (22 701) **élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,93** (19,04) **élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2023/24	Nombre élèves physiques 2022/23	+/-	Nombre élèves légaux 2023/24	Nombre élèves légaux 2022/23	+/-	Nombre classes 2023/24	Nombre classes 2022/23	+/-
SEnOF	16913	16708	+205	17945	17632	+313	894,0	879,0	+15,0
DOA	4884	4885	-1	5080	5069	+11	257,3	255,7	+1,6
Total	21797	21593	+204	23025	22701	+324	1151,3	1134,7	+16,6

¹ Une classe supplémentaire a été ouverte après le 15 mai 2023.

Cycle d'orientation 9H-11H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11 809** (11 611) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2023 dans les **626,75** (612,5) **classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **12 319** (12 073) **élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au Cycle d'orientation. Elle est de 14,28 élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,41 élèves pour une classe générale et de 22,57 élèves pour une classe prégymnasiale.

	Nombre élèves physiques 2023/24	Nombre élèves physiques 2022/23	+/-	Nombre élèves légaux 2023/24	Nombre élèves légaux 2022/23	+/-	Nombre classes 2023/24	Nombre classes 2022/23	+/-
SEnOF	9 195	9 113	+82	9 669	9 551	+118	477,75	467,5	+10,25
DOA	2 614	2 498	+116	2 650	2 522	+128	149,00	145,0	+4,0
Total	11 809	11 611	+198	12 319	12 073	+246	626,75	612,5	+14,25

2.2 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour la scolarité obligatoire

		Nombre élèves physiques 2023/24	Nombre élèves physiques 2022/23	+/-	Nombre élèves légaux 2023/24	Nombre élèves légaux 2022/23	+/-	Nombre classes 2023/24	Nombre classes 2022/23	+/-
1-2 ^H	SEnOF	5 728	5 574	+154	5 918	5 726	+192	307,5	297,0	+10,5
	DOA	1 743	1 698	+45	1 829	1 774	+55	96,5	93,0	+3,5
3-8 ^H	SEnOF	16 913	16 708	+205	17 945	17 632	+313	894,0	879,0	+15,0
	DOA	4 884	4 885	-1	5 080	5 069	+11	257,3	255,7	+1,6
9-11 ^H	SEnOF	9 195	9 113	+82	9 669	9 551	+118	477,75	467,5	+10,25
	DOA	2 614	2 498	+116	2 650	2 522	+128	149,0	145,0	+4,0
	Total SEnOF	31 836	31 395	+441	33 532	32 909	+623	1 679,25	1 643,5	+35,75
	Total DOA	9 241	9 081	+160	9 559	9 365	+194	502,8	489,1	+9,1
	Total	41 077	40 476	+601	43 091	42 274	+817	2 182,05	2 137,2	+44,85

2.3 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative).

Au plan cantonal, 1057 (944 en 2022/23) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 808 (720) élèves francophones et 186 (163) élèves alémaniques, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 21 (23) élèves malentendants et sourds francophones, 17 (12) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 13 (14) élèves malvoyants francophones et 12 (12) élèves malvoyants germanophones.

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 992 élèves (943), dont 835 (798) élèves francophones et 157 (145) élèves alémaniques. Parmi les 992 élèves, 23 (23) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 90 (81) enfants dont 15 (12) proviennent d'autres cantons, ce qui représente plus de 13 000 (8200) nuitées, et plus de 70 enfants bénéficient des offres week-end et vacances pour un total de près de 2200 (1800) nuitées.

De même, 18 (16) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors-canton, dont 4 (3) élèves francophones et 14 (13) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, 501 (449) préavis positifs ont été délivrés, soit 79% (83%) des demandes. Sur les 501 préavis positifs, 391 (350) concernent de nouvelles MAR et 110 (99) des modifications de MAR. Ces dernières peuvent consister en un changement de MAR intégrative vers une MAR séparative et vice versa, ou d'une MAR séparative en classe de langage vers une MAR séparative en classe d'enseignement spécialisé et vice versa.

L'année scolaire 2023/24 compte au total 2049 (1887) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé et répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux élèves, 33,00 (15,00) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 14,40 (9,06) EPT pour les élèves intégrés. Toutefois, ces derniers sont comptabilisés comme nouveaux postes dans les effectifs de l'école ordinaire. En effet, en raison de la cantonalisation des services d'intégration prévue par la loi sur la pédagogie spécialisée, les enseignant-e-s spécialisés assurant les mesures d'aide auprès des élèves intégrés dans les écoles ordinaires sont désormais engagés par la DFAC et rattachés aux établissements scolaires publics.

2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

—
A la rentrée 2023, les écoles du degré secondaire supérieur comptent 287 (285,5 en 2022/23) classes pour 6452 (6530) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 627 (634) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

Le nombre d'élèves en formation gymnasiale est stable (+ 4 élèves). L'école de culture générale voit ses effectifs diminuer de 121 élèves, ceux de l'école de commerce augmentent, quant à eux, de 46 élèves. La passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires accueillera 7 élèves de moins qu'en 2022/23.

2.5 Sports/Arts et Formation

Pour l'année scolaire 2023/24, 586 (524) demandes ont été reçues et 483 (438) acceptées dont 301 (272) en statut «SAF», 147 (137) en statut «Espoirs» et 35 (29) en «Ecolage hors canton». Sur ce nombre de demandes acceptées, 50 (43) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 8 (5) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 191 (188) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 212 (171) au secondaire II et 42 (41) en formation professionnelle. Des informations complémentaires se trouvent sous:

<https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

Effectifs physiques	Nombre élèves 2023/24	Nombre élèves 2022/23	+/-	Nombre classes 2023/24	Nombre classes 2022/23	+/-
Ecoles enfantines 1H-2H	7 471	7 272	+199	404,0	390,0	+14,0
Ecoles primaires 3H-8H	21 797	21 593	+204	1 151,3	1 134,7	+16,6
Cycles d'orientation 9h-11H	11 809	11 611	+198	626,75	612,5	+14,25
Ecoles spécialisées	992	943	+49	147,0	135,0	+12,0
Collèges, école de commerce, ECG	5 825	5 896	-71	258,0	257,0	+1,0
Elèves fribourgeois au GYB	627	634	-7	29,0	28,5	+0,5
Total	48 521	47 949	+572	2 616,05	2 557,7	+58,35

3. Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2023/24

3.1 Ecoles enfantines 1H-2H

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Belmont-Broye	+ 1	Lully-Châtillon	- 1
Montagny	+ 1	St-Aubin-Vallon	- 1
Région de Morat	+ 0,5	Villars-sur-Glâne Villars-Vert	- 1
Surpierre - Prévondavaux	+ 1	Fribourg - Bourg Neuveville	- 1
Bois-d'Amont - Ferpicloz	+ 1	Corbières-Hauteville	- 1
Corminboeuf	+ 1	La Roche - Pont-la-Ville	- 1
Fribourg - Pérolles	+ 1	Riaz	- 1
Fribourg - Schoenberg	+ 1		
Fribourg - Villa Thérèse	+ 1		
Givisiez	+ 1		
Villars-sur-Glâne Les Rochettes	+ 1		
Cottens	+ 1		
Siviriez	+ 1		
Ursy-Montet	+ 1		
Bulle - La Léchère	+ 1		
Echarlens - Marsens - Sorens	+ 1		
Gruyères - Le Pâquier	+ 1		
Basse-Veveyse	+ 1		
Total	+ 17,5	Total	- 7
Total	+ 10,5		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Kerzers	+ 1	Bösingen	- 1
Region Murten	+ 1	Gurmels	- 1
Düdingen	+ 1		
Überstorf	+ 1		
Plaffeien - Brünisried - Plasselb	+ 0,5		
St. Ursen - Rechthalten	+ 1		
Total	+ 5,5	Total	- 2
Total	+ 3,5		
Total DOA & SEnOF	+ 14,0		

3.2 Ecoles primaires 3H-8H

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Estavayer	+ 1	Cugy-Vesin	- 1
Mont-Vully	+ 1	Fétigny-Ménières	- 1
Le Mouret	+ 2	Fribourg - Bourg Neuveville	- 1
Marly Cité	+ 1	ACER	- 1
Treyvaux	+ 1	Bulle - Condémine	- 1
Bois-d'Amont - Ferpicloz	+ 1	Echarlens - Marsens - Sorens	- 1
Fribourg - Schoenberg	+ 1	L'Intyamou	- 1
Granges-Paccot - La Sonnaz	+ 2		
Villars-sur-Glâne Villars-Vert	+ 2		
Romont	+ 1		
Ursy-Montet	+ 1		
Vuisternens-devant-Romont	+ 1		
Bulle - La Léchère	+ 1		
Vuadens	+ 1		
Broc - Botterens	+ 1		
Gruyères - Le Pâquier	+ 1		
Châtel-Saint-Denis	+ 2		
La Verrerie - Semsales	+ 1		
Total	+ 22	Total	- 7
Total	+ 15		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Freiburg - Vignettaz	+ 0,5	Region Murten	- 1
Kerzers	+ 0,9	Schmitten	- 1
Regionalschule Freiburg	+ 1	St. Ursen - Rechthalten	- 1
Gurmels	+ 1		
Flamatt	+ 1		
Plaffeien - Brünisried - Plasselb	+ 0,2		
Total	+ 4,6	Total	- 3
Total	+ 1,6		
Total DOA & SEnOF	+ 16,6		

3.3 Cycle d'orientation 9H-11H

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
CO Estavayer	+ 0,5	CO Morat	- 0,25
CO Domdidier	+ 0,25	CO Veveyse	- 0,5
CO Cugy	+ 1,75	CO Bulle	- 1
CO Jolimont	+ 1,5		
CO Pérolles	+ 2		
CO Gibloux	+ 0,5		
CO Glâne	+ 2		
CO Sarine Ouest	+ 1,5		
CO Riaz	+ 2		
Total	+ 12,0	Total	- 1,75
Total	+ 10,25		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
OS Wünnewil	+ 4	OS Kerzers	- 1
OS Gurmels	+ 1		
Total	+ 5	Total	- 1
Total	+ 4		
Total DOA & SEnOF	+ 14,25		